



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973
Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Vouizie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE CONVOCATION

Savigny le Temple, le 09/09/2024

*Mesdames, Messieurs les Président(e)s / Capitaines de Club/Compagnie de Seine et Marne,
Mesdames, Messieurs les Archères et Archers de Seine et Marne
Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Monsieur Maurice LANGRY, Président du Comité Régional de Tir à l'Arc d'Île de France,
Monsieur Jean-Michel CLEROY, Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
Madame Elisa TULLI, CTS-R IdF,*

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne qui se tiendra le :

**Samedi 05 octobre 2024 à 14h00
à DAMPMART 77400
Mairie de Dampmart - 7 rue du Château**

ORDRE DU JOUR

• MODIFICATION DES STATUTS

- Présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur de la FFTA votés en mars 2023.
- Explication de la caducité des articles 7.4 et 7.5 ainsi que de l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts du Comité Départemental de Seine-et-Marne en vigueur.
- Discussion sur la suppression officielle de ces articles et nécessité de modifier les statuts actuels pour se conformer aux statuts de la FFTA.
- Présentation de la nouvelle version des statuts, jointe à la convocation.
 - Suppression des articles 7.4, 7.5 et alinéa 2 de l'article 9.
 - Refonte de certains articles, concernant notamment la répartition des pouvoirs (article 7.1), le quorum de l'assemblée générale ordinaire, les rôles des Trésorier et Secrétaire Général.
 - Ajout d'une mesure transitoire pour allonger la durée du mandat de 4 mois pour l'olympiade 2028-2032 afin d'aligner l'assemblée générale électorale avec l'assemblée générale ordinaire en février.
 - Introduction de la possibilité d'organiser les assemblées générales à distance.
 - Ajout du contrat d'engagement républicain en annexe.
- Débat et vote sur la nouvelle version des statuts.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973
Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

- **QUESTIONS DIVERSES** : merci de les communiquer 7 jours avant l'assemblée générale par courriel à la Présidente du Comité Départemental (president@archersdu77.fr)

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette assemblée générale, vous pouvez désigner un suppléant, lui-même licencié de votre Club/Compagnie, qui devra être muni du pouvoir ci-joint dûment rempli par vos soins ainsi que de sa licence, conditions sine qua none pour prendre part aux votes.

Comptant sur votre participation, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations sportives.



Valérie POUPARD

Présidente du [Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne](http://www.archersdu77.fr)

PJ :

- ✓ Pouvoir
- ✓ Statuts

POUVOIR

Je soussigné(e) (nom-prénom).....Licence FFTA N°

Président/Capitaine du Club/Compagnie de

Agrément N°08 77..... , donne pouvoir à

adhérent(e) du Club /Compagnie, Licence FFTA N°

pour :

- ✓ me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental de Seine et Marne de Tir à l'Arc du 05 octobre 2024.
- ✓ Prendre part à toutes les délibérations
- ✓ Voter en mes lieu et place,

Fait pour valoir ce que de droit,

A, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »